

MOT DE L'EQUIPE MUNICIPALE : Quel printemps et début d'été festif dans notre commune !!!! L'équipe municipale remercie les organisateurs et les participants responsables de cette joie du vivre ensemble. Chacun a réussi à faire de La Fosse Corduan un village vivant et convivial.

Nous profitons également de ce mot pour vous alerter sur les grandes chaleurs qui ont sévi fin juin et se reproduiront à nouveau. Quelques petits rappels :

Source : <https://sante.gouv.fr>

Se protéger avant

- Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se faire connaître auprès des services municipaux pour figurer sur le registre communal.
- S'organiser avec les membres de sa famille, ses voisins pour rester en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles. Ce geste d'aide mutuelle peut s'avérer décisif.
- Ne pas hésiter à demander conseil à son médecin ou à son pharmacien, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).
- Des documents d'information concernant le bon usage et la conservation des produits de santé sont disponibles sur [le site internet de l'ANSM](#), à destination des professionnels de santé.
- Des recommandations pour adapter son logement sont disponibles ici : [Vivre avec la chaleur - Vivre avec la chaleur](#)

Se protéger pendant

Pour tous et tout particulièrement la femme enceinte, le bébé ou la personne âgée, malade chronique ou en situation de handicap, ainsi que les travailleurs exposés à la chaleur :

Pendant une canicule ou une période de fortes chaleurs, il est nécessaire de :

- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Éviter les efforts physiques
- Ne pas boire d'alcool
- Maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour et en aérant la nuit si les températures sont redevenues inférieures à celles de la journée
- Passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché ...)
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches.

INFOS COMMUNES :

Fermeture de la mairie : fermeture secrétariat du 11/08/2026 au 03/09/2026 inclus. En cas de besoin, nous restons disponibles et vous pouvez nous joindre sur nos portables.
TEL : 0627150387 ; 0685392714 ; 0682890716

PV Conseils Municipaux : Le conseil municipal a décidé de vous transmettre un condensé des PV des réunions des conseils municipaux afin que vous soyez tous au courant des décisions prises pour la commune.
Nous ne pouvons pas vous fournir les PV complets pour une raison de nombre de feuilles à imprimer. Si vous voulez les consulter entièrement vous pouvez passer à la mairie, ils sont à votre disposition. Merci de nous faire remonter vos remarques sur cette diffusion, pour améliorer la communication entre la commune et le citoyen.

Balayeuse: le passage de la balayeuse a eu lieu le 17/06, il y a encore dans certains endroits énormément d'herbes dans les caniveaux ce qui ne permet pas un nettoyage efficace. Je vous rappelle que vous devez les nettoyer devant votre propriété, afin que les trottoirs qui coûtent très cher à la communauté ne se dégradent pas.



Nous avons déjà demandé un devis à une société pour le nettoyage des caniveaux et ça coûte très cher.

Sécurisation de l'arrêt de car et passages piétons :

La protection des enfants est importante à nos yeux, la commune a donc décidé de sécuriser l'arrêt de car des écoliers en bloquant le passage des véhicules sur le côté.

Nous avons aussi mis des passages piétons de part et d'autre de la RD 442 (rue Saint Jacques) pour prioriser et sécuriser la traversée de celle-ci. Les panneaux seront mis en lieu place des passages selon le règlement de la sécurité routière.



Ecole : Un arrêté a été émis pour fermeture de l'école (RPI) à la suite de l'épisode caniculaire que nous subissons actuellement. Nous vous l'avons transmis sur application intramuros, ainsi qu'à la directrice de l'école. Nous étudierons par la suite l'aménagement de la classe pour la rendre plus fraîche en été.



Massifs fleuris : Malgré la canicule, nous avons essayé de sauver nos fleurs, non sans difficulté. Une bonne partie sont restées vivaces, d'autres ont été brûlées par le soleil.



Tonte du village : à la suite d'un programme compliqué, chlorophylle fera la tonte du village en deux parties :

- Le 26/06 la tonte devant les particuliers.
- Semaine 28 avant le 14 juillet, tonte et taille des massifs.



ARS qualité de l'eau : Nous avons reçu

Veuillez trouver ci-joint une fiche d'alerte émise dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux effectué par l'ARS.

Pour votre information et action si nécessaire .

Agence régionale de santé (ARS) Grand Est - Délégation départementale - Aube
Le Service Santé Environnement.

Le prélèvement a été fait à Corduan (Hameau de Corduan)

Recommandations / Observations de l'ARS :

Cette analyse met en évidence un dépassement de la limite de qualité réglementaire pour le paramètre nitrates dans les eaux distribuées. La consommation régulière d'une eau présentant une teneur excessive en nitrates est susceptible à long terme d'engendrer des risques pour la santé du consommateur et plus particulièrement pour les populations à risques : femmes enceintes, enfants de moins de deux ans et personne fragilisée par une maladie.

Les recommandations de l'Agence Régionale de Santé, en termes de restriction d'usage alimentaire, doivent être impérativement respectées pour les populations à risques. Il vous appartient :

- d'informer la population et, plus particulièrement, les personnes à risques
- de mettre à disposition une eau de source embouteillée pour les populations à risques.

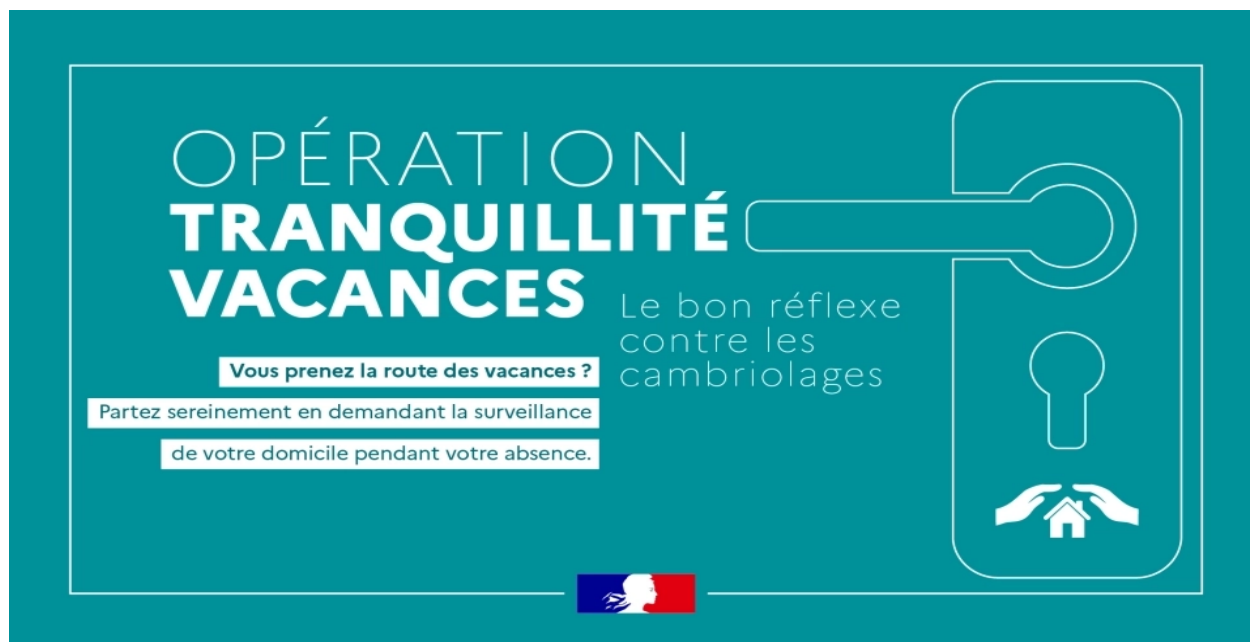
Cette restriction partielle des usages de l'eau est en vigueur jusqu'à ce qu'un retour à la conformité ait été confirmé par un nouveau prélèvement réalisé dans le cadre du contrôle sanitaire.

Le rapport nitrates/50 + Nitrites/3 est également non conforme à la limite de qualité qui doit être inférieure à 1 mg/L.

RESULTATS D'ANALYSES

Physico-chimie - Non-conformité aux limites de qualité

Paramètre	Résultat	Unité	Norme mini	Norme maxi	Résultats définitifs
NITRATES (EN NO3)	62	mg/L		50	Oui
NITRATES/50 + NITRITES/3	1.2	mg/L		1	Oui



Vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours ? Protégez votre domicile en cas de départ en vacances

L'Opération Tranquillité Vacances, c'est quoi ?

Pour éviter les cambriolages, les squats et les tentatives d'effraction en votre absence, vous pouvez bénéficier gratuitement du dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV). Les gendarmes et les policiers veilleront sur votre logement lors de leurs patrouilles et vous préviendront en cas d'anomalie.

Comment s'inscrire ?

- remplir [le formulaire disponible en ligne](#), l'imprimer et le déposer à votre commissariat ou brigade de gendarmerie avant votre départ ;

Votre inscription peut être effectuée **45 jours à l'avance** et **au plus tard** :

- **3 jours avant votre départ** si votre logement dépend de la **police**,
- **La veille du départ** si votre logement dépend de la **gendarmerie**.

En utilisant FranceConnect, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances avec le service en ligne. Si vous éprouvez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter pour vous aider à la démarche merci

SERVICES :

À partir du début du mois de septembre, la Maison pour Tous Marigny Saint-Flavy souhaite proposer un nouvel atelier de musicothérapie : « En avant la musique ! », animé par Christophe, musicien professionnel. Il est encore un peu tôt, mais nous avons dès maintenant besoin de connaître le nombre de personnes intéressées afin de constituer un groupe.

En effet, un nombre minimum d'inscriptions est nécessaire pour que ces ateliers puissent être mis en place. Sans suffisamment de participants, ils ne pourront malheureusement pas avoir lieu.

Ces ateliers, gratuits pour les personnes de 60 ans et plus, sont ouverts à toutes celles et ceux qui souhaitent partager un moment convivial autour de la musique. Aucune expérience musicale n'est nécessaire : il suffit d'avoir envie de chanter, d'écouter, de se remémorer de beaux souvenirs et de passer un agréable moment dans une ambiance chaleureuse.

Début des ateliers : septembre ⌚ Horaires : de 10h30 à 11h30

Lieu : Maison pour Tous – 2 rue Roger Salengro, 10350 Marigny-le-Châtel

Si vous êtes intéressé(e), merci de nous le faire savoir dès maintenant en contactant le secrétariat de la MJC. Vous pouvez également en parler autour de vous : un parent, un voisin ou un proche pourrait avoir envie de rejoindre cette belle aventure musicale.

Renseignements et inscriptions :

03 25 61 50 88 ou 07 66 20 04 66

mjcmarigny@gmail.com

Nous comptons sur votre mobilisation pour permettre le lancement de ce nouveau projet !

À très bientôt,

L'équipe de la Maison pour Tous Marigny Saint-Flavy








En avant la musique!

Réveille vos souvenirs en musique

Des ateliers musicaux conviviaux pour partager, chanter et créer du lien.

GRATUIT POUR LES +60 ANS

AU PROGRAMME

- Changer ensemble les chansons que vous aimez
- Partager des moments de convivialité et de bonne humeur
- Stimuler sa mémoire en douceur grâce à la musique
- Respirer, se détendre et prendre soin de sa voix
- Faire de nouvelles rencontres
- Possibilité de participer à une chorale en fin de cycle

POUR QUI ?

- ✓ Seniors de plus de 60 ans
- ✓ Débutant ou confirmé
- ✓ Habitants de la commune
- ✓ Toute personne souhaitant partager un agréable moment

AVEC CHRISTOPHE
Musicien professionnel

Christophe vous accompagne avec bienveillance pour partager le plaisir du chant dans une ambiance détendue et accessible à tous.



DATES DES ATELIERS

vendredi 4 septembre 2026	vendredi 16 octobre 2026
vendredi 11 septembre 2026	vendredi 6 novembre 2026
vendredi 18 septembre 2026	vendredi 13 novembre 2026
vendredi 25 septembre 2026	vendredi 20 novembre 2026
vendredi 2 octobre 2026	vendredi 27 novembre 2026
vendredi 9 octobre 2026	vendredi 4 décembre 2026

10h30 à 11h30

LIEU DES ATELIERS

2 Rue Roger Salengro
10350 MARIGNY-LE-CHÂTEL

Ces ateliers sont financés par l'association Home Transition avec le soutien de la Commission des Finances du Département de l'Aube.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Inscription obligatoire auprès de la Maison Pour Tous de Marigny Saint Flavy :

☎ 03.69.61.80.88 ou 07.66.20.04.66
✉ mjcmarigny@gmail.com

Home Transition, pour favoriser le bien vieillir et le lien social sur la commune.

ANIMATIONS :

Brocante :

Pour ceux qui ne le savent pas encore, la Brocante fait son grand retour à LA FOSSE CORDUAN.

La mairie et Festifosse font de nouveau équipe pour vous accompagner lors de cet événement.

RDV le dimanche 26 juillet.

Inscription auprès de Julien Chalon 06.74.83.21.35

Emplacement gratuit. Buvette et restauration. Nous vous attendons nombreux

Nous recherchons des volontaires pour nous aider à la mise en place et au rangement de celle-ci. Vous pouvez appeler Julien Chalon pour vous inscrire. Merci



14 juillet :

RDV à 11h place de la Mairie pour célébrer notre fête nationale.

Un apéritif sera offert par la commune.

Célébration suivie d'un repas organisé par Festifosse.

Structure gonflable et animations seront prévues au programme

Flyer en fin de p'tit courrier



Randonnée du 6 septembre 2026 :

Rendez-vous le DIMANCHE 6 SEPTEMBRE à 9H30

Place de la Mairie LA FOSSE CORDUAN

Rando suivie d'un apéro offert par la commune.

Repas tiré du sac place de la Mairie



Mondial de Foot : Durant le mois de juin, Festifosse a organisé des soirées foot afin de suivre ensemble les matchs de l'équipe de France. Que vous soyez fervents supporters ou simples curieux, vous avez tous contribué à mettre une belle ambiance. Nous espérons pouvoir prolonger ces moments conviviaux en juillet...

Merci à Natacha et à Dominique pour la déco.



Fête de la Musique :

La Fosse Corduan se devait de fêter dignement la musique et c'est chose faite ! Le groupe ACCORDINA ROMILLON et ses 17 musiciens ont fait vibrer toute la place de la mairie jusqu'au bout de la nuit. Nombreux se sont retrouvés sur la piste de danse ou autour de la buvette. Un joli moment de convivialité.



BONNES
vacances!

P'tit courrier de La Fosse Corduan
Juillet/Aout 2026

BROCANTE

Chinez, dénichiez, partagez de bons moments !

À
**LA FOSSE
CORDUAN**

• PLACE DE LA MAIRIE •



DIMANCHE
26 | **JUILLET**
2026



DE 6H À 18H



**BUVETTE &
RESTAURATION**
sur place



**EMPLACEMENT
GRATUIT**



**INSCRIPTION AU
0674832135**



**CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET
SUIVIE DU REPAS PROPOSÉ PAR
FESTIFOSSE**



The illustration depicts a festive outdoor event. In the center, a chef wearing a white hat with 'SSTFOSSE' on it is carving a large roasted ham on a spit. The spit is mounted on a stone fire pit labeled 'JAMBON À LA BROCHE', which has a fire burning inside. The event is set on a stone-paved area with green grass. In the background, there are white tents, blue and red bunting flags, and a large French flag. Several people, including men, women, and children, are gathered around, some sitting at small round tables with white tablecloths and chairs, enjoying the occasion. The scene is bright and cheerful, with trees and a clear sky in the background.

MARDI 14 JUILLET
11H00 : CÉRÉMONIE OFFICIELLE
SUIVI DES FESTIVITÉS (BULLETIN D'INSCRIPTION AU DOS)



P'tit courrier de La Fosse Corduan
Juillet/Aout 2026

BULLETIN INSCRIPTION 14 JUILLET

**À retourner avant le 5 juillet au 2 rue des Vignes
accompagné du règlement**

Menu adulte (jambon et accompagnements, fromage et dessert) : 18 €

Menu enfant (4 à 12 ans) : 8 €

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone (obligatoire) : _____

Nombre de participants :

- Adultes : _____
- Enfants (4 à 12 ans) : _____

Montant total du règlement : _____ €

PV du 20/03 au 05/06/2026

Séance du 20 mars 2026

Présents : Frédéric ZAMMIT, Christian BAUDOUX, Laurie VANCRAEYNESTE, Emmanuel BOURDIN, Laura DORÉ, Audrey MATHIEU, Laurence RUTTEN, Julien SAIDI, Amandine VALANDRO,
Représentés : Julien CHALON représenté par Julien SAIDI

2026_03_20_1 : Élection du Maire

Monsieur Frédéric ZAMMIT a été élu Maire de la Commune de La Fosse-Corduan à 11 voix

2026_03_20_2 : Détermination du nombre d'adjoints

*Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».*

Le Conseil Municipal fixe à 2 le nombre d'adjoints.

2026_03_20_3 : Élection des Adjoints au Maire

Ont été élus :

- Monsieur Christian BAUDOUX, 1^{er} Adjoint à 11 voix
- Madame Laurie VANCRAEYNESTE, 2^{ème} Adjoint à 11 voix

2026_03_20_4 : Délégation consenties au Maire

« Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat » :

- 1° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- 2° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 3° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget à hauteur de 5 000€
- 5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- 6° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- 7° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code.

2026_03_20_5 : Indemnités du Maire et des Adjoints

Le Conseil Municipal, fixe :

↳ Le Taux mensuel des indemnités du Maire à 18%



↳ Le Taux mensuel des indemnités des Adjoints à 4.5 %
Le montant de ces indemnités correspond à un pourcentage du montant de l'indice brut de la fonction publique (indice 1027 soit 4 110.52 € mensuel)

Affaires diverses

- Date du prochain Conseil : 31 mars 2026 à 20h
- Date du vote du Budget Primitif : 23 avril 2026

Séance levée à 20h25



Séance du 31 mars 2026

Présents : Frédéric ZAMMIT, Christian BAUDOUX, Laurie VANCRAEYNESTE, Emmanuel BOURDIN, Julien CHALON, Laura DORÉ, Audrey MATHIEU, Laurence RUTTEN, Julien SAIDI, Amandine VALANDRO.

2026_03_31_1 : Commission d'appel d'offre

Ont été élus :

- Titulaire : Audrey MATHIEU
- Suppléant : Julien SAIDI

2026_03_31_2 : Commission communales

Approbation des Commission Communales comme suit :

Finances :

Christian BAUDOUX et tous les membres

Bâtiments, voirie, urbanisme, Sécurité routière, chemins :

Laurent FOURRÉ, Emmanuel BOURDIN, Julien SAIDI, Julien CHALON.

Responsable de la salle Saint-Jacques : Laurent FOURRÉ et Emmanuel BOURDIN

Ecole :

Frédéric ZAMMIT, Laura DORÉ

Communication, journal, Internet, Panneaux d'affichage :

Laurie VANCRAEYNESTE, Audrey MATHIEU, Christian BAUDOUX

Correspondant prévention :

Titulaire : Frédéric ZAMMIT

Suppléant : Amandine VALANDRO et Laurent FOURRÉ

Animation :

Julien CHALON, Amandine VALANDRO, Laurence RUTTEN, Laura DORÉ, Emmanuel BOURDIN,
Laurent FOURRÉ, Laurie VANCRAEYNESTE.

Représentant association (FESTIFOSE) : Christian BAUDOUX.

2026_03_31_3 : Subventions 2026

Approbation des subventions communales 2026 :

- ADMR : 350 €
- Outil en main : 50 €

2026_03_31_4 : Vote des taux des taxes locales 2026

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter et fixe les taux suivants :

- taxe d'habitation : 19.54 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.42 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10.51 %

**2026_03_31_5 : Élection des délégués u Comité du
Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube**

Sont élus à 11 voix :

Titulaire : Frédéric ZAMMIT

Suppléant : Christian BAUDOUX

**2026_03_31_6 : Élection des délégués u Comité du
Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube**

Sont élus à 11 voix :

Titulaire : Christian BAUDOUX

Suppléant : Frédéric ZAMMIT

**2026_03_31_7 : Election des délégués au Comité du
Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de
Romilly-sur-Seine**

Sont élus à 11 voix :

Titulaire : Frédéric ZAMMIT

Suppléant : Emmanuel BOURDIN

**2026_03_31_9 : Désignation des délégués au SICRP La
Fosse-Corduan- Saint-Loup-de-Buffigny- Saint-Martin-
de-Bossenay**

Sont élus à 11 voix :



Titulaire : Frédéric ZAMMIT

Suppléant : Emmanuel BOURDIN

« Délibération annulée »

Affaires diverses

- Ecole : une réunion sera organisée entre les 3 Communes du RPI
- Préau école : Les travaux commenceront pendant les vacances scolaires.
- Demande un compte rendu à chaque commission effectuée.
- Distribution du bulletin aux élèves

Séance levée à 21h40

~~~~~

### Séance du 23 avril 2026

**Présents** : Frédéric ZAMMIT, Christian BAUDOUX, Laurie VANCRAEYNESTE, Julien CHALON, Laura DORÉ, Audrey MATHIEU, Laurence RUTTEN.

**Absents excusés** : Julien SAIDI, Amandine VALANDRO, Emmanuel BOURDIN

### Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

### Affectation du résultat

Approbation de l'affectation du résultat d'un montant de 40 521.86 €

### Budget Primitif 2026

Approbation du Budget Primitif 2026 comme suit :

↳ Dépenses de fonctionnement : 163 592.06 €

↳ Recettes de Fonctionnement : 163 592.06 €

↳ Dépenses d'Investissement : 151 861.00 €

↳ Recettes d'Investissement : 151 861.00 €

### Autorisation d'engagement de dépenses 623 « Publicité, publications, relations publiques »

Approbation des autorisations d'engagement dépenses à l'article 623 « Publicité, publications, relations publiques »

**Désignation représentants de la Commission  
Communale des Impôts Directs (CCID)**

Le Conseil Municipal décide de proposer la liste suivante :

|                       |                      |
|-----------------------|----------------------|
| Christian BAUDOUX     | Laurie VANCRAEYNESTE |
| Julien CHALON         | Emmanuel BOURDIN     |
| Laura DORE            | Audrey MATHIEU       |
| Laurence RUTTEN       | Julien SAIDI         |
| Amandine VALANDRO     | Roger COLLIGNON      |
| Chantal RAINON        | Gabrielle LOUREIRO   |
| Christiane GUILLEMARD | Gervais MARCILLY     |
| Christophe MARCILLY   | Valérie PARIZOT      |
| Laure LE MEE          | Jean MATHIEU         |
| Jessy CARION          | Tristan DOUINE       |
| Caroline LUCCHINI     | Laurent FOURRE       |
| Laura LEVIER          |                      |

Séance levée à 21h25

~~~~~

Séance du 31 mars 2026

Présents : Frédéric ZAMMIT, Christian BAUDOUX, Laurie VANCRAEYNESTE, Emmanuel BOURDIN Julien CHALON, Laura DORÉ, Audrey MATHIEU, Laurence RUTTEN, Julien SAIDI, Amandine VALANDRO

**Désignation des Délégués et Suppléants des Conseils
Municipaux – Elections Sénatoriales 2026.**

Est élu délégué des élections sénatoriales :

- Frédéric ZAMMIT

Sont élus suppléants des élections sénatoriales :

- Christian BAUDOUX
- Laurent FOURRE
- Laurie VANCRAEYNESTE

Mise en place d'une régie de recette

Approbation à la mise en place d'une régie de recette.

**Commune / EARL Les Essarts et SCEA du Tendonay –
Baux de fermage**

Le Conseil Municipal approuve l'exposé des motifs ci-dessous :

- Les parcelles concernées sont louées de manière continue depuis le 1^{er} septembre 2007 à Monsieur Pascal COLLET, agriculteur. Ce bail s'est régulièrement renouvelé par tacite reconduction par période de 9 ans.
 - L'EARL Les Essarts et SCEA du Tendonay toutes deux, structures d'exploitation agricole, contestent ce renouvellement et demandent à la Commune l'annulation pure et simple du bail. Ils réclament chacun la somme de 1 500 € pour le remboursement de leurs frais.
 - La Commune a été convoquée une première fois au Tribunal le 29 mai dernier. L'affaire a fait l'objet d'un renvoi en conciliation fixé au 25 septembre 2026.
- Afin de défendre les intérêts de la collectivité, un avocat a été mandaté. Les honoraires s'élèvent à un montant de 2 200 € HT. L'assurance de l'élu prendra en charge une partie des frais.
Une provision d'un montant de 1 200 € TTC a d'ores et déjà été versée.

**Régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) –
désignation des représentants communaux à la
commission locale d'évaluation des charges transférées
(CLECT)**

Le Conseil Municipal prend acte des candidatures uniques reçues pour chaque poste et **désigne** en tant que représentants de la Commune au sein de la CLECT :

- **Représentant titulaire : Monsieur Frédéric ZAMMIT**
- **Représentant suppléant : Monsieur Christian BAUDOUX**

**Désignation du représentant de la Commission Locale
d'Information (CLI)**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Frédéric ZAMMIT représentant de la Commission Locale d'Information (CLI).

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SICRP LA FOSSE
CORDUAN – SAINT LOUP DE BUFFIGNY – SAINT
MARTIN DE BOSSENAY**

Sont élus à 11 voix :

Titulaire : Frédéric ZAMMIT

Titulaire : Emmanuel BOURDIN

Séance levée à 21h40

~~~~~